

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	20	7

Le 20 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 14 octobre 2022.

Vote
A l'unanimité
Abstention : 6
Pour : 21
Contre : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 14 octobre 2022.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 20 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	VICTOR QUESNEL	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	MARYSE BETOUS	DUPERRON	ERIC		X	NATHALIE LUCAS
RIOULT	BERTRAND		X	CATHERINE REBOUL	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			LUCAS	NATHALIE	X		
PETIT	OLIVIER		X	SEVERINE COUSIN	CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations en date des 03 février, 07 avril et 23 juin 2022 portant adoption du Budget, Budget Supplémentaire et décisions modificatives 1 et 2 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 18 octobre 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la présente décision modificative permet de procéder à des ajustements de crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant les charges induites sur le Budget communal notamment sur les charges de personnel par le contexte économique fortement inflationniste, les mesures gouvernementales liées à l'évolution du point d'indice ainsi qu'à l'absentéisme important qui grève les crédits des ressources humaines ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 au budget principal 2022 comme présentée ci-après :

		BP 2022 consolidé	DM 3	B
Fonctionnement				
Recettes				
Chap 013	Atténuations de charges	143 000,00 €	- €	143 000,00 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	522 500,00 €	- €	522 500,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	4 099 487,00 €	- €	4 099 487,00 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 214 181,00 €	- €	1 214 181,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	7 600,00 €	- €	7 600,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	21 000,50 €	- €	21 000,50 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
Dépenses				6 307 768,50 €
Chap 011	Charges à caractère général	1 454 030,00 €	- 30 000,00 €	1 424 030,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 119 400,00 €	120 000,43 €	3 239 400,43 €
Chap 014	Atténuations de produits	73 009,00 €	2 100,00 €	75 109,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	9 063,43 €	- 9 063,43 €	0,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	880 672,00 €	- 84 837,00 €	795 835,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 816,50 €	- €	199 816,50 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	427 436,57 €	- €	427 436,57 €
Chap 66	Charges financières	97 971,00 €	- €	97 971,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	200,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	46 170,00 €	- €	46 170,00 €
Investissement				
Recettes				4 421 963,23 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	880 672,00 €	- 84 837,00 €	795 835,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 816,50 €	- €	199 816,50 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	883 311,78 €	- €	883 311,78 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 397 439,00 €	- €	1 397 439,00 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	880 800,00 €	- €	880 800,00 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	82 760,00 €	- €	82 760,00 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	182 000,95 €	- €	182 000,95 €
Dépenses				4 421 963,23 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	- €	0,00 €
Chap 020	Dépenses imprévues	0,00 €	- €	0,00 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	560 644,00 €	- €	560 644,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €	0,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 872 358,73 €	- 84 837,00 €	1 787 521,73 €
Chap 23	Immobilisations en cours	2 073 797,50 €	- €	2 073 797,50 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID : 076-217604750-20221020-D202262-DE



Pour copie conforme au registre
Le 27 OCTOBRE 2022

Le Maire,
Bruno GUILBERT